

“EQUIBLUES AMERICAN RODEO” EDITION 2024 REGLEMENT GENERAL

Dans ce règlement, chaque règle sera précédée de chiffres et de lettres permettant de la retrouver rapidement. On pourra le lire comme suit C.I, C.II... pour les chapitre, A.B.C... pour article et 1, 2, 3... ou a, b, c... pour les alinéas.

Le “Equiblues American Rodeo” présenté depuis 1998 pendant le “Equiblues Festival Rodeo & Country Music” est devenu aujourd'hui, en Europe, une compétition et un spectacle incontournables pour un grand nombre d’amateurs de culture “Nord-Américaine”.

Chaque année, des cowboys prétendant aux primes et aux titres de “Champion de Rodéo Equiblues” arrivent des quatre coins d’Europe et parfois même d’Amérique du Nord et du sud pour s’inscrivent à la compétition. Pour ce faire ils investissent dans des frais de voyage, de séjour sur place et d’inscription d’un montant non négligeable.

C’est pourquoi, la Direction du “Equiblues Américain Rodeo Edition 2024” a mis en place le document suivant :

“Règlement du Equiblues American Rodeo Edition 2024”

C’est grâce à ce règlement que chaque concurrent aura les mêmes chances de pouvoir gagner pendant les compétitions de Rodéo et que les règles de protection animale seront respectées.

C’est la PRCA (Professional Rodeo Cowboys Association) qui a créé le “**SPORT de RODEO**” tel que nous le connaissons aujourd’hui. C’est encore, grâce à la PRCA que ce sport est devenu un Sport National aux Etats-Unis d’Amérique. Et c’est aussi le règlement strict des compétitions de la PRCA, qui a permis d’intéresser des sponsors locaux et nationaux, grâce auxquels chaque année, des millions de dollars sont versés sous forme de primes, aux athlètes qui concourent dans ce sport.

Avec plus de 70 ans d’expérience au rythme d’environ 600 compétitions par an et près de 8000 adhérents, la PRCA est selon toute intelligence, l’exemple à suivre dans l’organisation de ce Sport en Europe, comme le fait déjà l’Australie ou le Canada.

Soucieux de porter ce SPORT à son plus haut niveau en Europe, c’est en toute logique que le règlement du “**Equiblues American Rodeo**” repose sur la traduction fidèle de certaines des règles de la PRCA, utilisables dans notre pays.



**“EQUIBLUES AMERICAN RODEO”
EDITION 2024
REGLEMENT GENERAL**

INDEX

**Introduction.
Mentions légales.
Engagements Equiblues.**

**CHAPITRE I. Inscriptions.
CHAPITRE II. Remise des dossards et des bracelets.
CHAPITRE III. Annulation du Show
CHAPITRE IV. Comportement General.
CHAPITRE V. Offenses & Sanctions.
CHAPITRE VI. Tirage au sort / Affichages / Erreurs.
CHAPITRE VII. Règles générales communes aux 3 montes.
CHAPITRE VIII. Droits de Rerides.
CHAPITRE IX. Bareback Riding.
CHAPITRE X. Saddle Bronc Riding.
CHAPITRE XI. Bull Riding.
CHAPITRE XII. Règlement de la Finale.
CHAPITRE XIII. Officiels.
CHAPITRE XIV & XV. Les juges.
CHAPITRE XVI. 8 Secondes.
CHAPITRE XVII. Protection Animale.
CHAPITRE XVIII. Les Primes.
CHAPITRE XIX. Règles concernant tous les intervenants du Show.
CHAPITRE XX. Accidents Incidents.
CHAPITRE XXI. Bull Fighter.
CHAPITRE XXII. Stock Contractors.
CHAPITRE XXIII. Pickup Men.
CHAPITRE XXIV. Speakers & DJ.
CHAPITRE XXV. Photographes
CHAPITRE XXVI. Team Roping.
CHAPITRE XXVII. Barrel Racing.
CHAPITRE XXVIII. Intermèdes**

ENGAGEMENTS DU “EQUIBLUES AMERICAN RODEO” EDITION 2024

Article 1. Sécurité :

Assurer la sécurité du public, des participants et des animaux avec une structure construite en matériaux solides et respectant les normes généralement utilisées pour ce type de manifestations.

1. Arènes, enclos de stationnement des animaux, bucking chutes, back chutes, portes et couloirs d'accès devront être fabriqués de manière à ne pas blesser les animaux et à garantir la sécurité des concurrents et du personnel employé pendant le spectacle.

2. Les dimensions de chaque élément ainsi que leur facilité d'emploi devront faire l'objet d'une attention particulière.

3. Le sol des arènes devra être confortable et non glissant, en priorité pour les animaux de rodéo et les chevaux de selle.

Article 2. Matériel :

Fournir le matériel suivant :

1. Un minimum de 4 crochets (chute hooks), par groupe de 3 chutes fabriqués en fer, de forme et longueur adéquates pour attraper les différentes sangles utilisées pour les épreuves de montes.

2. 6 cordes pour l'ouverture des portes des chutes.

3. 6 cordes de têtes.

4. Tracteur avec chauffeur et matériel adéquate pour travailler le sol des arènes.

5. Des cordes, une bâche et un plateau luge (sledge board). Evacuation des animaux blessés.

6. Système de sécurité des portes des chutes

Article 3. Personnel :

Fournir le personnel nécessaire pour le bon déroulement de la compétition et du spectacle avant, pendant et après la compétition. L'ensemble de ce personnel devra être compétent et rodé à ce genre de manifestation.

1. Les officiels :

Directeur d'arène.

Chute boss.

Juges d'arène.

Pickup-Men.

Secrétaire du rodéo.

2. Les externes :

1 Vétérinaire présent sur le site, ou rapidement joignable.

1 Ambulance avec équipe premier secours pendant toutes les compétitions.

3. Le staff :

Speaker arène

Speaker régie

DJ et son.

2/3 Bullfighters

Helpers

2 Staffs portes d'accès aux arènes (porte centrale)

2 Staffs portes de chute

3 Staffs à la chute de dessanglage.

4. Le personnel :

Le personnel nécessaire pour l'entretien des arènes.

Si nécessaire, le personnel permettant d'évacuer un animal blessé.

Agents de sécurité pour filtrage aux portes d'entrées des arènes (back chutes, couloirs, enclos animaux).

5. Lieu, matériel et secrétaire :

1 Local pour les officiels

1 Imprimante, ordinateur, téléphone et autre pour les documents et les programmes pendant tout le festival.

1 Une secrétaire rodée pour ce genre de documents.

Article 4. Animaux :

Fournir en qualité et nombre suffisant, tous les animaux nécessaires pour les compétitions suivantes :

1. Montes de chevaux à cru. A déterminer suivant le nombre des concurrents inscrits.

2. Montes de chevaux sellés. A déterminer suivant le nombre des concurrents inscrits.

3. Montes de taureaux : A déterminer suivant le nombre des concurrents inscrits.

Article 5. Primes et trophées :

Donner les primes et les trophées comme déterminés dans le **CHAPITRE XVIII** du règlement de la compétition.

Article 6. Communication :

"Equiblues American Rodeo" s'engage à communiquer avec le directeur d'arène et son adjoint, pour l'engagement du personnel de rodéo (officiels, staff, Bullfighters, pickup men, stock contractors, etc.).

Article 7. A Communiquer :

Aux officiels dès leur arrivée sur le site, les détails (sans les prix) des engagements qui ont été pris avec tous les prestataires, intermédiaires et autres intervenants faisant partie du Show.

1. Contrats sous la responsabilité : des Officiels pour l'ensemble de la compétition

Cowboys, noms, nombre et event.

Stock contractors et animaux.

Staff, nombre, fonctions, habillement, etc.

Speakers & Dj, noms, matériel, etc.

Bullfighters et clowns.

2. Contrats gérés, par les officiels : Timing, mise en place et qualité d'exécutions :

Grand Entry à cheval.

Parade(s) d'ouverture.

Pony Express, temps, nombre, matériel, etc.

Pompom routines, temps, nombre, etc.

Voltige, temps, nombre, matériel, etc.

Barrel racing.

Détails de chaque intermède.

Article 8. A faire fabriquer :

Les gilets de juges.

Les chemises de staff de piste.

Les dossards numérotés des concurrents.

Article 9. A gérer l'administratif :

Site Internet.
Facebook.
Inscriptions.
Bracelets etc.

CHAPITRE I. Inscriptions.

C.I. Article 1. Nombre de concurrents :

Bull Riding limités à 20.
Bull Riding + Bareback Riding + Saddle Bronc Riding : total limité à : 30

C.I. Article 2. Bull Riding :

Les inscriptions sont gérées par les directeurs d'arène

C.I. Article 3. Bareback Riding & Saddle Bronc Riding :

Les inscriptions se feront à partir du 18 mai à 20 heures jusqu'à ce que le nombre de 30 riders (toutes disciplines confondues) soit atteint.

C.I. Article 4. Montant des inscriptions :

Le montant des inscriptions en Bull Riding est de 200 euros, comprenant 1 bracelet cowboy + 1 bracelet accompagnateur donnant l'accès gratuit aux 3 rodéos et aux concerts sous chapiteaux, 1 T-Shirt.

C.I.A4.a. Les inscriptions seront payées par carte bancaire via le site web à l'adresse suivante : <http://www.equiblues.com/billetterie/index.php/reservation>. Une réponse automatique de confirmation de la part d'Equiblues sera donnée par email après chaque inscription au travers du site internet.

C.I.A4.b. Avec son inscription, le concurrent recevra : 1 dossard numéroté, 1 Bracelet SPECIAL lui donnant accès aux arènes, à raison d'un bracelet par concurrent quel que soit le nombre de disciplines dans lesquelles il s'est inscrit.

C.I.A4.c. De plus, chaque concurrent recevra 1 bracelet permettant un accès gratuit aux soirées concert sous chapiteau et un T-Shirt Equiblues (indiquez votre taille lors de votre inscription).

C.I.A4.d. Les concurrents se verront remettre également un bracelet accompagnateur donnant accès aux rodéos et aux concerts sous chapiteau. **Ces bracelets ne donneront pas droit à l'accès des arènes (back chutes, couloirs, enclos, piste...).** Tout manquement ou forcing de ces conditions, pénalisera le concurrent qui aura acheté ces bracelets (Voir sanctions, Chapitre V).

C.I. Article 5. Garantie des Primes :

Le montant total des primes payées par l'organisation Equiblues sera de 12000€ + 1000€ best bull + boucles, si tous les Shows ont lieu.

C.I. Article 6. Droit de refus d'une inscription :

Le rodéo étant un sport dangereux, Equiblues se réserve le droit de refuser toute inscription pour tous motifs, notamment par mesure de sécurité, mauvaise attitude antérieure, manque de références, d'expérience en matière de rodéo, et de compétences. Le cowboy sera prévenu et remboursé.

CHAPITRE II.

Remise des dossards et des bracelets.

C.II. Article 1.

Les dossards, bracelets et autres articles seront remis au secrétariat par la Secrétaire du Rodéo. Pour ce faire chaque concurrent devra se présenter **en personne** 2 par 2 maximums, au secrétariat du Rodéo aux horaires affichés, munis d'une pièce d'identité.

La secrétaire du Rodéo vérifiera :

C.II.A1.a. L'identité (carte d'identité ou passeport) et la validité de l'inscription, de chaque concurrent.

C.II.A1.b. Prendra la décharge de responsabilités et le renoncement au droit d'image joints aux documents d'inscription sur le site internet.

C.II.A1.c. Enregistrera l'acceptation de la part du concurrent de suivre le règlement de la compétition sans restriction.

C.II. Article 2. Assurances.

La secrétaire vérifiera et fera une photocopie de :

C.II.A2.a. Pour les français : Carte vitale avec l'attestation papier de droits. Ainsi que la carte de tiers payant d'une mutuelle si disponible.

C.II.A2.b. Pour les membres de la communauté européenne : La carte Européenne d'Assurance Maladie, à demander à votre caisse d'assurances maladie obligatoire dans votre pays. Ainsi que l'attestation d'une Assurance complémentaire si disponible.

C.II.A2.b. Pour tous les autres : Une attestation d'assurance, qui vous couvre pendant votre séjour en France. Ainsi qu'une attestation de rapatriement.

C.II. Article 3.

Tous les documents décrits dans le CHAPITRE II du règlement général du "Equiblués American Rodeo Edition 2024" sont OBLIGATOIRES. L'absence d'un de ces documents annulera la possibilité de concourir, sans remboursement de l'inscription :

C.II. Article 4. Secrétariat du rodéo :

Les horaires d'ouverture du secrétariat seront affichés.

C.II.A4.a. En dehors des horaires d'ouverture, le secrétariat ne sera pas accessible aux concurrents.

C.II. Article 5. Représentant :

Un concurrent sera nommé par les juges parmi tous les concurrents pour la durée de la compétition. Il sera le porte-parole des cowboys en cas de litige.

C.II. Article 6. Terminologies :

Du "EQUIBLUES AMERICAN RODEO EDITION 2024". Les mots qui suivent, expliquant des fonctions, des lieux ou des situations seront considérés comme des noms propres et commenceront par une majuscule dans le règlement, afin d'être facilement repérés.

Organisateur/Organisation : M. Philippe Lafont ou son représentant.

Officiels : Personnes responsable de la bonne marche du show et de la compétition.

Arènes : L'ensemble de la structure comprenant, les couloirs d'accès, les enclos des animaux, les back chutes et la piste dans laquelle se déroule le spectacle.

Piste : Endroit où se déroulent les compétitions et le spectacle.

Bucking-Chutes : Cages dans lesquelles les animaux sont préparés pour la compétition.

Back-Chutes : Lieu situé derrière les chutes, où les concurrents se préparent.

Couloirs : lieux de passage donnant accès aux Bucking-Chutes ou à la Piste.

Enclos : Endroit où sont parqués les animaux de rodéo.

Stripping-Chute : Chute dans laquelle les animaux passent, pour être déshabillés et vérifiés avant de regagner leur enclos.

Grandstand : Endroit où se tiennent les spectateurs.

Show. Le spectacle complet présenté chaque jour sur la piste des arènes.

Go. Round, tour.

Performance : Show du jour.

Cowboys : Concurrents inscrits à la compétition.

Concurrents : Les cowboys inscrits à la compétition.

Staff / Labour : Cowboys non-inscrits à la compétition, mais aidant à son bon déroulement.

Slack : Compétition hors Show.

Rodeo : Type de compétition.

Epreuves : Bareback Bronc Riding, Saddle Bronc Riding et Bull Riding.

Disciplines : Bareback Bronc Riding, Saddle Bronc Riding et Bull Riding.

BB. Bareback Bronc Riding.

SB. Saddle Bronc Riding

BR. Bull Riding

Compétition : Epreuves sportives de BB, SB, BR.

Rigging : Gréement, équipement. BB, SB, ou BR.

Pad : Coussin de protection du dos de l'animal se plaçant sous les riggings (BB ou BR)

Mark-Out : Règle concernant les épreuves de BB ou SB.

Miss-Out : Manquement à la règle de Mar-Out.

Pay-Off : Montant des (ou de la) primes payées.

Average : Total des points que reçoit le concurrent dans sa discipline, BB, SB, BR.

Flank-Man : Personne qui met la Flank-Strap sur l'animal.

Flank-Strap : Sangle inoffensive et réglable que l'on met sur les animaux de rodéo.

Stock-Contractor : Propriétaire des animaux de Rodéo.

Reride : Droit de remonte.

Hot-Shot : Ustensile utilisé pour gérer les bovins.

Jackpot : Prime mise en jeu par les concurrents.

Offense : Manquement à une ou plusieurs règles du règlement général d'Equiblues.

Sanction : Mesure prise par le Comité disciplinaire à la suite d'une offense.

La Finale : Compétition pendant laquelle seul les concurrents sélectionnés suivant leur classement, concourent pour les podiums et les primes.

Parade(s) d'ouverture : Quadrilles de Cowgirls à cheval présenté avant de lancer le Show.

Grand Entry Parade: Entrée traditionnelle à cheval de tous les cavalières & cavaliers sur la piste.

Présentations : A pied des Officiels, des concurrents, et du Staff dans la piste.

Hymnes Nationaux : Sont joués, quand tout le monde est réuni en piste.

La Prière du Cowboy : Clôture la cérémonie avant le début de la compétition ?

Le Final : Présentation de fin de Show pendant laquelle tous les participants au Rodéo sont présentés.

CHAPITRE III.

Annulations ou reports

C.III. Article 1 :

En cas de mauvais temps ou autre cas de force majeure, la direction d'Equiblues, pourra annuler un, ou plusieurs shows.

C.III.A1.a. Annulation totale : S'il est nécessaire d'annuler 75% des Shows, la compétition complète sera annulée. Dans ce cas, les concurrents se verront remboursés du montant seul

de leurs inscriptions.

C.III.A1.b. Dans les cas d'annulations à 75% des Shows, si selon les juges, la Piste est praticable, les concurrents qui le voudront, pourront décider de mettre en "Jackpot" le montant de leurs inscriptions moins leur adhésions (30€) à Equiblues. Les autres seront remboursés du montant total de leurs inscriptions. Dans ce cas, Equiblues n'aura pas à payer les primes. Cependant, cette possibilité devra être avalisée par la direction d'Equiblues.

C.III.A1.c. Annulation de 1 Show : Si un seul Show est annulé et que la Piste est praticable selon les juges, la Compétition aura lieu et suivra son cours normal.

C.III.A1.d. Annulation de 1 Show : Si un seul Show est annulé, que la Piste n'est pas praticable selon les juges, la Compétition pourra être reportée plus tard dans la journée à condition que la Piste soit praticable à ce moment-là. La Compétition aura lieu et suivra son cours normal.

C.III.A1.e. Annulation de 1 Show (hors Finale) : Si un seul show est annulé, que la piste n'est pas praticable selon les juges, la Compétition pourra être reportée à un autre jour. Dans ce cas, les Concurrents qui le veulent, pourront se désister et seront remboursés du montant de leurs inscriptions.

C.III. Article 2. Annulation de la finale :

Si selon les juges la Piste n'est pas praticable, les points acquis par les concurrents en entrant en Finale serviront de classement.

C.III.A1.d.4. Les boucles seront remises.

C.III.A1.d.5. Les primes de la finale seront laissées à la discrétion de la direction d'Equiblues.

CHAPITRE IV

Comportement Général.

C-IV. Article 1. Code vestimentaire :

Ce code est obligatoire 1 heure avant et pendant toute la durée du Show, pour tous les participants.

C.IV.A1.a. Chemise à manches longues avec col. Cette chemise devra être rentrée dans le pantalon et fermée à partir du deuxième bouton. Les manches seront déroulées et boutonnées.

C.IV.A1.b. Pantalons type jeans. Propres et non rapiécés. Bottes western.

C.IV.A1.c. Chapeau western (paille ou feutre).

C.IV.A1.d. Ceinture ou ceinturon avec ou sans boucle western.

C.IV.A1.e. Les concurrents BB et BR seront autorisés à rouler la manche du bras avec lequel ils montent jusqu'au coude.

C.IV.A1.f. Les photographes d'arènes accrédités seront dispensés du port du chapeau.

C.IV.A1.g. Les clowns et Bullfighters seront dispensés des bottes et des pantalons type jeans.

C.IV.A1.h. En cas de pluie, seul le staff sera autorisé à porter cirés ou imperméables de même que les concurrents, dans les back chutes, mais pas pendant leur monte.

C.IV.A1.i. En cas de froid excessif, le staff pourra se protéger avec des vêtements sous les chemises. Eviter les blousons disgracieux et non uniformes.

C.IV.A1.j. Si un dossard numéroté est donné aux concurrents ils devront obligatoirement le porter.

C.IV.A1.k. Si des chemises de staff sont fournies par l'organisation, elles devront obligatoirement être portées.

C.IV.A1.l. Les juges devront porter des gilets de juges et des chemises de même couleur. Les gilets seront fournis par l'organisation Equiblues.

C.IV. Article 2. Pink Day :

Pendant le show du Samedi, les officiels, les concurrents et le staff s'efforceront de porter des chemises roses. Les chemises staff seront fournies par l'organisation Equiblues.

C.IV. Article 3. Présence dans la piste :

C.IV.A3.a. Avant chaque épreuve de montes : Seuls, les officiels, le Staff de Piste, les Speakers, les Stocks Contractors (si nécessaire), les Pickup Man, les Bullfighters (Bull Riding uniquement), les Concurrents participants a la section en cours et leur aide, seront autorisés entrer sur la piste. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I*

C.IV.A3.b. Pendant les montes : Seuls les officiels, le Staff de piste, les Bullfighters (bull riding uniquement) et les Pickup men, seront autorisés à être dans la piste. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I*

C.IV.A3.c. Back chutes : Pendant toute la durée des shows, seuls, les Officiels, les stock contractors, les cowboys concourant dans la performance du jour et leur aide, seront autorisés à être dans les back chutes. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I*

C.IV.A3.d. Plateforme de chute: Avant et pendant chaque épreuve, seul les concurrents de la section en cours avec leur aide, le Flank-Man et le Juge de Chute auront le droit d'être sur les plates formes des chutes. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I*

C.IV.A3.e. Pendant toute la durée du show, il sera strictement interdit à toute personne (exception faite des photographes accrédités) d'être assis sur les bucking chutes, les barrières, de couloir ou d'enclos, et de stationner dans les lieux de passages. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I.*

C.IV. Article 3bis. Les intermèdes :

C.IV.A3bis. Pendant les intermèdes, seuls les intervenants des dits intermèdes seront présents sur la Piste.

S'il est impérativement nécessaire, les Officiels et les concurrents pourront être sur la Piste en essayant d'être les plus discrets possibles.

C.IV. Article 3ter. The Grand Entry Parade :

C.IV.A3ter.a. La parade du "Clayland Ranch" entrera dans les arènes par le couloir central. PERSONNE NE POURRA SE TENIR DANS CE COULOIR NI DANS LES ARENES avant et pendant cette parade. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I.*

C.IV.A3ter.b. La « Grand Entry » des cavaliers se fera par la porte prévue à cet effet : Côté gauche lorsque vous faites face aux bucking chutes

C.IV.A3ter.c. L'entrée et la sortie des officiels et des cowboys se fera par la porte centrale.

C.IV.A3ter. La sortie de tous les cavaliers se fera par la porte prévue à cet effet : Côté gauche lorsque vous faites face aux bucking chutes.

PROTOCOLE de GRAND ENTRY

Nous rappelons à tous les cavaliers portant drapeaux ou bannières, que, par mesure de sécurité ils ne doivent pas enlever leur chapeau pendant les Hymnes Nationaux ni la prière du cowboy.

En revanche, pour toutes les autres personnes, Officiels, staff et concurrents, il impératif qu'ils soient tête nue pendant les Hymnes Nationaux et la prière du cowboy.

Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I.

C.IV. Article 4. Les épreuves de monte :

Procédure de préparation et de sortie des chutes.

C.IV.A4.a. BB et SB, Dès que les animaux sont leur chute, les concurrents devront être visibles près de leur animal et devront enregistrer les indications du Chute-Boss concernant l'ordre de sortie, positionner leur rigging et attendre l'ordre de sangler, sans gêner le Flank-Man.

C.IV.A4.b. Les Flank-Men auront à cœur de positionner et d'ajuster leur flank plus rapidement possible

C.IV.A4.c. BAREBACK RIDING: Sur ordre du chute boss, chaque concurrent sanglera sa rigging et attendra son tour.

C.IV.A.c.1. Lorsque le premier concurrent se prépare pour sortir, le concurrent suivant se prépare pour faire sa monte, se positionne près de son animal, rigging sanglée et gant mis, attendant l'ordre du chute boss pour monter sur son animal et sortir. . *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I.*

C-IV.A4.d. SADDLE BRONC RIDING: Sur ordre du Chute-Boss, chaque concurrent sanglera sa rigging et attendra son tour.

C.IV.A.c.1. Lorsque le premier concurrent sort, le concurrent suivant se prépare pour faire sa monte, se positionne près de son animal, la bucking rêne à la main attendant l'ordre du Chute-Boss pour monter sur son animal et sortir. . *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I.*

C-IV.A3.c.3. BULL RIDING: Le concurrent et son aide se positionneront le plus tôt possible : Concurrent, sur l'animal et aide, avec la queue de la corde dans la main attendant l'ordre du Chute-Boss pour "Burn the rosin" et sortir. Le concurrent suivant est prêt lui aussi de la même façon et ainsi de suite. *Tout manquement cette règle entrainera une sanction de type I.*

C.IV. Article 4. Attitude générale :

Il est demandé à tous les intervenants, de chaque performance, d'avoir une attitude positive, responsable, attentive et d'être disponibles rapidement en cas de demande d'un des officiels : **LE SHOW MUST GO ON !**

C.V. Article 5. Briefings / Débriefings :

C.IV.A3.a. Briefing : 1 heure avant chaque Show, il y aura une réunion obligatoire de 10 minutes maximum, pour tout le staff et pour tous les concurrents du jour. Cette réunion se fera dans les back chutes et sera gérée par un ou plusieurs Officiels.

C.IV.A3.b. Débriefing : Après chaque Show, il y aura une réunion obligatoire de 10 minutes maximum, pour tout le staff et pour tous les concurrent du jour. Cette réunion se fera dans les back chutes et sera gérée par un ou plusieurs Officiels.

CHAPITRE V

Offenses & Sanctions.

C.V. Article 00.

Ce qui suit concerne toutes les personnes faisant partie des Shows, de près ou de loin et ce pendant toute la durée de la manifestation "Equiblues Festival Rodeo & Country Music".

C.V. Article 1. Offense de type I :

1 heure avant et pendant tout le show, dans tout le périmètre des arènes les situations qui suivent seront considérées comme OFFENCE de TYPE I

C-V.A1.a. Usage ou possession de drogues ou de boissons alcoolisées fortes (de plus de 15°, whisky, vodka, pastis...)

C-V.A1.b. Etre sous l'effet de drogue ou d'alcool.

- C-V.A1.d. Traverser la piste à pied sans motif valable.
- C-V.A1.e. Ne pas respecter le code vestimentaire.
- C-V.A1.f. Ne pas porter son numéro.
- C-V.A1.g. Ne pas être prêt pour concourir quand c'est son tour.
- C-V.A1.h. Argumenter avec un officiel.
- C-V.A1.i. Gêner, les spectateurs, les photographes ou la presse.
- C-V.A1.j. Entrer dans les enclos des animaux sans autorisation.
- C-V.A1.k. Parler à un juge pendant la compétition.
- C-V.A1.l. Etre en état d'ébriété avancé incontrôlé.
- C-V.A1.m. Utiliser un équipement non conformes au règlement
- C-V.A1.n. Se battre
- C-V.A1.o. Maltraiter des animaux.
- C-V.A1.p. Tricheries ou essayer de tricher.
- C-V.A1.q. Soudoyer ou menacer un des officiels.
- C-V.A1.u. Avoir un comportement irrespectueux envers : Les organisateurs du festival, le personnel du Festival, les officiels du Rodéo, le public.
- C-V.A1.v. Non-respect des drapeaux, des hymnes nationaux et de la prière.

C.V. Article 2. Offenses de type II :

Pendant toute la durée du Festival, sur le site d'Equiblues et dans le village de Saint-Agrève, les situations qui suivent seront considérées comme OFFENCE de TYPE II

- C-V.A2.a. Usage de drogue quelle qu'elle soit.
- C-V.A2.b. Etat d'ébriété avancé incontrôlé avec altercations.
- C-V.A2.c. Comportement irrespectueux envers les organisateurs, les personnels du Festival, les officiels du rodéo, les spectateurs et les habitants du village.
- C-V.A2.d. Se battre
- C-V.A2.e. Maltraiter des animaux.
- C-V.A2.f. Tricher ou essayer de tricher.
- C-V.A2.g. Soudoyer ou menacer un des officiels.
- C-V.A2.h. Utiliser des d'objets en fer, des objets tranchants ou piquant, dans les équipements des concurrents ou des stock contractors.

C.V. Article 3. Les sanctions par type d'offense :

- C.V.A3.a. Offenses de type I : Ces offenses pourront aller de l'avertissement, à la disqualification immédiate de la compétition, en passant par l'interdiction de s'inscrire l'année suivante de l'offense ou même le renvoi immédiat du site Equiblues.
- C.V.A3.b. Offenses de type II : Ces offenses entraineront automatiquement :
 - C-V.A3.b.1. Concurrents : Disqualification et renvoi immédiat du site.
 - C-V.A3.b.2. Staff : Renvoi immédiat du site
 - C-V.A3.b.3. Officiel : Renvoi immédiat du site

C.V. Article 4. Comité disciplinaire :

Il se compose de l'organisateur, des officiels (minimum 50%) et du représentant des concurrents.

- C.V.A4.a. Pour chaque offense rapportée, le comité disciplinaire se réunira pour :
 1. Décider du type d'offense.
 2. Voir la mesure à prendre.
 3. Convoquer l'auteur de l'offense et l'entendre avant de prendre une décision.
- C.V.A4.b. Apres quoi le comité disciplinaire se réunira à huit-clos pour prendre sa décision.
- C.V.A4.c. Enfin, le comité disciplinaire convoquera l'auteur de l'offense pour lui signifier sa décision finale.

CHAPITRE VI

Tirages au sort / affichages / erreurs.

C-VI. Article 1. Les tirages au sort :

Positions et animaux se feront en présence des Officiels au secrétariat du rodéo. La présence du concurrent élu sera admise mais ne sera pas obligatoire.

C-VI.A1.a. Tirage au sort : Des positions se fera la veille de la première compétition.

C-VI.A1.b. Les tirages au sort : Des animaux se fera la veille de chaque GO.

C-VI.A1.c. Les tirages au sort de la finale : se fera au plus tard le matin de la finale.

C-VI.A1.d. En Bull riding : Aucun concurrent ne pourra concourir 2 fois sur le même animal, à l'exception de la finale.

C-VI.A1.e. En BB & SB : Selon le nombre d'animaux disponibles et le nombre de concurrents inscrits, dans ces disciplines, il est possible que les concurrents aient à monter 2 fois le même animal.

C-VI.A1.f. Les sections : L'ordre de passage des sections sera indiqué sur le programme du jour.

C-VI.A1.g. L'ordre de passage dans chaque section sera inscrit sur le programme. Cet ordre peut changer suivant les indications du Chute-Boss.

C-VI.A1.h. L'Organisateur prévoit avec les Stock Contractors un nombre d'animaux suffisant pour la compétition. Si le nombre d'animaux était insuffisant pour des raisons de non-conformité avec les exigences sanitaires en vigueur, il sera procédé au tirage au sort des cowboys ne pouvant prendre part à la compétition. Ces cowboys seront remboursés totalement de leur inscription et en partie défrayés.

C-VI. Article 2. Affichages :

C.VI.A2.a. Les positions seront affichées la veille de la première compétition.

C.VI.A2.b. Pendant toute la compétition, les tirages au sort seront affichés au moins 2 heures avant chaque performance.

C.VI.A2.c. Pendant toute la compétition, les résultats de chaque discipline seront affichés dans la soirée suivant la performance du jour.

C.VI.A2.d. Une copie du règlement sera affichée, pendant toute la manifestation. Il est interdit de s'approprier cette copie sous peine de sanction.

C.VI.A2.e. Le programme du jour avec les horaires, l'ordre de passage des concurrents et le numéro de l'animal qu'il a tiré au sort sera affiché un minimum de 2 heures avant le Show.

C-VI. Article 3. Erreurs :

C-VI.A3.a. Sous réserve d'erreur volontaire (tricherie). Si une erreur d'animal ou de position est découverte après que le concurrent a effectué sa monte, elle sera considérée comme valable et le concurrent devra obligatoirement en accepter le score.

C-VI.A3.b. En cas de tricherie, le concurrent sera automatiquement disqualifié et congédié de la manifestation avec interdiction des se représenter l'année suivante.

CHAPITRE VII

Règles générales communes aux trois épreuves de montes.

C-VII. Article 1. Marking (Score) :

Les points doivent être attribués séparément, au concurrent et à animal.

C-VII.A1.a. Le concurrent recevra de chaque juge, un score allant de 0 à 25 points en fonction de ses capacités à éperonner animal et à garder le contrôle.

C-VII.A1.b. L'animal recevra de chaque juge un score allant de 0 à 25 points en fonction de ses habilités à *Bucker*.

C-VII.A1.c. Le total des points de chaque juge sera additionné pour donner le Score final qui ne pourra pas excéder 100 points.

C-VII. Article 2. Le temps (Time) :

Le temps de qualification dans les trois épreuves de montes est de huit secondes. Ce temps démarre au moment où l'épaule intérieure de l'animal passe la ligne imaginaire de la porte de la chute.

C-VII. Article 3. Les Scores :

Les scores devront être annoncés après chaque monte. En cas d'erreur quand annoncé, le nouveau score devra être annoncé.

C-VII. Article 3 bis. Scores officiels :

Les scores seront rendus officiels au moment où, après vérification, la secrétaire du rodéo les affichera. Cet affichage se fait généralement dans la soirée suivant la fin de chaque performance.

C-VII. Article 4. Utilisation du drapeau de disqualification :

En cas de disqualification avant la fin de la monte, les juges de piste se serviront de leur drapeau pour l'indiquer ou d'un signal de la main.

C-VII. Article 5. Le sanglage :

Le sanglage des animaux peut se faire de n'importe quel côté.

C-VII. Article 6. Signal d'ouverture de la chute :

Lorsque le concurrent est prêt pour effectuer sa monte c'est uniquement par un hochement de tête franc, net et précis qu'il indiquera aux portiers d'ouvrir la porte. Le juge de chute avalisera ou non l'action du concurrent.

C-VII. Article 7. Se tenir à la porte :

Le concurrent peut se tenir à la porte de la chute. Cependant si cela gêne les portiers au moment de l'ouvrir après que le concurrent l'a demandé, le concurrent pourrait être pénalisé. Le juge de chute avalisera ou non l'action du concurrent.

C.VII. Article 8. La règle du spur-out (Mark-Out) :

C.VII.A8.a. En BB ou en SB le concurrent doit obligatoirement effectuer le Mark-Out pour prétendre à de la totalité de ses points. C'est à dire qu'il doit avoir la roulette de chaque éperon en contact avec le cou du cheval après le niveau de la cassure de l'épaule, lorsque ce dernier pose les antérieurs au sol pour la première fois à sa sortie de la chute.



C.VII.A8.abis. En cas de non Mark-Out, appelé Miss-Out, le concurrent aura un score nul.

C.VII.A8.b. En revanche, afin d'encourager le Mark-Out, si le concurrent effectue un bon et clair mark-out, les juges en tiendront compte dans leur note.

C.VII.A8.c. Le Miss-Out n'entraîne pas la disqualification du concurrent.

C-VII. Article 9. Cheval qui se gèle à la sortie :

Si au moment de sortir, le cheval se gèle dans la chute, un juge ordonnera au concurrent d'enlever ses pieds du cou du cheval et de les mettre au niveau de son ventre "Go to the belly". Dans ce cas la règle de Mark-Out sera rendue nulle.

C-VII. Article 10. Le non-respect de cet ordre :

Entrainera la disqualification systématique du concurrent.

C-VII. Article 11. Animal interférence à la sortie :

Si selon l'opinion d'un juge, à la sortie de la chute, un animal cogne ou coince le concurrent, la règle de mark-out ne sera pas appliquée. Le juge de chute pourra avec les juges d'arènes avaliser ou non la faute de l'animal.

C-VII. Article 12. Animal sort à l'envers :

Si un animal sort à l'envers et que le concurrent se qualifie, les juges pourront décider d'accorder ou non une reredresse sur le même animal.

C-VII. Article 13. Utilisation d'un Hot-Shot :

Dans les épreuves de BB et SB, l'utilisation d'un Hot-Shot est strictement interdite. Une exception pourra être faite en BB et SB dans le cas où le cheval est connu pour se geler systématiquement dans la chute. Il faudra alors, que avant la compétition, juges stock contractor et concurrents se soient mis d'accord pour son utilisation. Cet aiguillon ne pourra pas être plus long que 30cm et ne pourra être utilisé que sur la partie avant du cheval. Le juge de chute avalisera ou non l'action.

C-VII. Article 14. Utilisation d'un Hot-Shot :

Dans les épreuves de Bull Riding, l'utilisation d'un hot shot est strictement interdite dès lors que l'animal est entré dans la chute d'où il doit être monté. Exception sera faite si besoin est, pour des raisons de sécurité, de l'animal, du concurrent, ou du personnel. Le juge de chute avalisera ou non l'action.

C-VII. Article 15. Animaux blessés ou malades :

Si un animal est blessé ou malade au moment où il entre dans la chute, le concurrent devra tirer un animal de secours pour effectuer sa compétition. Dans la mesure du possible, l'animal blessé ou malade sera renvoyé dans son enclos sans passer par les arènes. Si ce n'est pas possible il y sera envoyé par les arènes à la fin d'une monte ou à la fin de l'épreuve en cours. Par ailleurs, cet animal devra faire l'objet d'une visite vétérinaire pour juger de son état et être soigné le plus tôt possible.

C-VII. Article 16. Slack :

Dans certains cas, un concurrent pourra être appelé à concourir pendant le Slack

C-VII. Article 17. Divers :

C-VII.A17.a. Bien qu'ils soient recommandés, chaps, et gilet de protection ne sont pas obligatoires. Ils sont à la discrétion du concurrent.

C-VII.A17.b. Le port du casque est autorisé en bull riding.

C-VII.A17.c. Les concurrents pourront demander aux juges de vérifier si le flank de leur animal est bien mis pour obtenir la meilleure performance de ce dernier.

CHAPITRE VIII

Droits de remontes (Rerides).

C-VIII. Article 1. Rerides et juges :

C-VIII.A1. Pas de reride

CHAPITRE IX

Monte de chevaux a cru (Bareback Riding)

C-IX. Article 1. Une main bareback grément (Bareback rigging) :

La monte doit être effectuée avec une rigging comportant une poignée pour une seule main.

C-IX. Article 2. Spécificités du grément (rigging) :

Ce qui constitue le corps du grément doit être fabriqué en cuir et ne doit pas dépasser plus de 25,4 cm de largeur au centre et pas plus de 15 cm au niveau le plus étroit (D Ring). Les anneaux d'attache en forme de D doivent être à plat sur le dos du cheval quand il est sanglé. Aucun bidouillage ne sera accepté. Seul du cuir fait de peau brute séchée peut être ajouté en dessous du corps de la poignée. Une seule épaisseur de cette peau brute ne pouvant pas excéder 25,4 cm de large par 15cm de profondeur sera acceptée. Deux morceaux de peau brute d'une largeur de 2,5cm pourront être ajoutés au niveau des rivets des anneaux en forme de D de chaque côté de la rigging.



Bareback rigging

C-IX. Article 3. Spécificités de la Poignée (handhold) :

C-IX.A3.a. La poignée pourra être faite de plusieurs épaisseurs de peau brute (all rawhide), de cuir (all leather) ou d'un mélange des deux (half and half) avec une épaisseur maximum de 1,8cm. Seuls des rivets à tête plate et, ou, des "t" nuts écrous (Voir Internet) seront utilisés pour fixer la poignée sur le corps de la rigging.

C-IX.A3.b. Une seule épaisseur de cuir dépassant de 2,5cm de chaque côté du centre de la poignée, pourra être collé sur le corps de la rigging sous la poignée.

C-IX.A3.c. Pas de poignées en fibre de verre ou en fer.

C-IX. Article 4. Les sangles :

C-IX.A4.a. Sous ventrière: La sous-ventrière devra être en mohair ou en néoprène et d'une largeur minimum de 20cm au centre et moins large aux anneaux pour y fixer les sangles confortablement. La sous-ventrière peut être sécurisée sur le D avec de la bande adhésive. Il est conseillé de transporter 2 sous ventrières : Une courte et une longue.

C-IX.A4.b. Latigos : Les sangles (latigos) qui relient la rigging à la sous ventrière, doivent obligatoirement être en cuir et ne doivent pas être bloquées dans l'anneau D de la rigging quand l'animal sort de la chute.

C-IX. Article 5. Attache rapide /

Pas d'attache rapide (Quick release) sur la rigging. Pas latigo en de nylon ni de latigo bloqué dans le D (nœud de cravate ou autre) !

C-IX. Article 6. Spécificités du coussin (Pad) :

Le pad doit obligatoirement recouvrir la totalité du dessous de la rigging et dépasser de 5cm la partie arrière de la rigging.

C-IX.A6.a. Ce Pad doit être entièrement recouvert (dessus et dessous) de cuir souple. Seul un Pad en mousse de haute densité, d'une épaisseur de 1,8cm sera accepté.

C-IX.A6.b. En addition, sur ce pad devra être cousu ou collé une pièce de cuir d'un minimum de 0,46 cm d'épaisseur. Cette pièce de 25cm² minimum sera positionnée au centre du pad et en arrière, de façon à ce qu'elle dépasse de 1,25cm le corps de la rigging et que 5 cm soient sous la rigging quand le pad est installé.

C-IX.A6.c. Le stock contractor aura le droit de demander aux juges de contrôler la rigging et le pad, pour s'assurer que ces derniers sont conformes au règlement. Dans le cas où ils ne le sont pas, le concurrent, recevra un avertissement dans un premier temps. S'il récidive, il sera immédiatement disqualifié.

Règlement
C-IX.A6.b.



Bareback Pad

C.IX. Article 7. Le gant (glove) :

Sera un gant simple, en cuir et non trafiqué.

C.IX. Article 8. Spécificités du gant :

C.IX.A8.a. Une pièce de cuir pourra être installée à l'intérieur du gant, au niveau de la base du petit doigt. La proéminence causée par cet ajout, ne pourra pas dépasser 1,5cm de largeur et d'épaisseur.

C.IX.A8.b. Palm-piece: Un morceau de cuir très fin (exemple peau de cochon ou de poulain), d'un minimum de 2,5cm de largeur et de 7,6cm de longueur, pourra être colée à l'intérieur du gant, à la base des doigts.

C.IX.A8.c. Teinture de benjoin : Le gant pourra être préparé avec de la texture de benjoin (Texture de benzoin)

C.IX.A8.d. Utilisation de bandes adhésives : Aucun produit adhésif autre que de la résine sèche ne pourra être utilisé sur le gant ou la rigging.

C.IX. Article 9. Eperons :

Aucune partie des éperons ne doit présenter de surfaces rugueuses ou tranchantes. Les attaches de talon des éperons ne doivent pas être en fil de fer rigide.

C.IX. Article 9.a. Les roulettes d'éperons doivent obligatoirement avoir 5 pointes minima. Elles seront d'un diamètre maximum de 2,2 cm et d'un minimum de 3mm d'épaisseur. Elles ne doivent pas être coupantes, sous peine de disqualification. Elles devront pouvoir rouler librement.



C.IX. Article 10. Cheval attaché (Tie in) :

Le concurrent peut demander à ce que son cheval soit attaché dans les chutes. Par mesure de prudence, à Equiblues, les têtes des chevaux sont toutes attachées et contrôlées jusqu'à la sortie de l'animal.

C.IX. Article 11. Disqualifications :

C.IX.A11.a. Avoir des roulettes non conformes, bloquées ou tranchantes.

C.IX.A11.b. Bucked off (tombé) avant les 8 secondes. Ne plus avoir la main dans la poignée.

C.IX.A11.c. Avoir touché l'animal, la rigging ou soi-même, avec la main ou le bras libre pendant les 8 secondes.

C.IX.A11.d. Avoir utilisé des bandes adhésives ou des replis au niveau des doigts du gant.

C.IX.A11.e. Ne pas être prêt à son tour.

C.IX.A11.f. Etre dans l'impossibilité de libérer la main de la rigging, après avoir été qualifié ou après s'être sécurisé (double grab) à la fin de sa monte. **Ceci peut être aussi sujet à une forte amende.**

C.IX.A11.g. La rigging se détache de l'animal sur rupture ou non.

C.IX.A11.h. Si, selon les juges, le concurrent met trop de temps à sortir, se repositionnant son grément plusieurs fois, alors que l'animal ne présente aucune difficulté dans la chute, il pourra faire l'objet d'une sanction de type I.

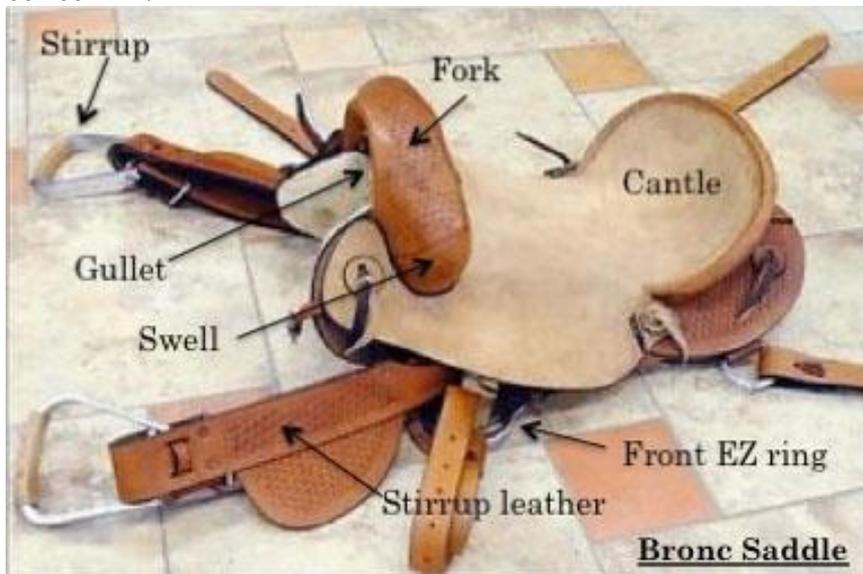
C.IX.A11.i. Ne pas avoir un grément réglementaire.

CHAPITRE X

Montes de chevaux sellés (Saddle Bronc Riding)

C.X. Article 1. La selle doit être conforme :

La selle utilisée par le concurrent en Saddle Bronc Riding doit être conforme aux spécifications de la PRCA. Le concurrent ne respectant pas ces spécifications ne pourra pas concourir.



C.X. Article 2. Les Spécificités de la selle :

C.X.A2.a. Sur le corps de la selle, l'anneau de sanglage doit être un anneau standard de selle en forme de D. Au sanglage, le bord avant de cet anneau en forme de ne doit pas pouvoir tirer en arrière plus loin que directement en dessous du centre des swell et ne doit pas excéder 14,5cm de largeur.

C.X.A2.b. Le pommeau (swell) : La découpe intérieure des swell ne doit pas dépasser 5cm, soit 2,5cm de chaque côté.

C.X.A2.c. la découpe du garrot (gullet) : Une fois recouverte, la largeur du garrot ne doit pas être inférieure à 10cm au centre du pommeau.

C.X. Article 3. L'arçon (tree) :

Doit être construit aux normes de la PRCA. Les dimensions de la selle une fois recouverte de cuir doivent être les suivantes :

C.X.A3.a. Pommeau (fork), largeur maximale : 35,5cm, hauteur 23cm.

C.X.A3.b. Garrot, largeur 15cm

C.X.A3.c. Trousseau (cantle) largeur maximum 36cm, hauteur 12,5cm.

C.X. Article 4. Etrivières (stirrup leather) :

Les étrivières doivent être pendues par-dessus les barres de l'arçon. Elles ne peuvent pas être fixées directement sur l'arçon.

C.X. Article 5. Mesures :

La selle doit avoir des mesures conformes une fois recouverte de cuir d'une épaisseur raisonnable de 1,25cm.

C.X. Article 6. Bidouillage (freak) :

Aucun bidouillage et astuces ne seront acceptés.

C.X. Article 7. Sous-ventrière :

La sous-ventrière devra être en mohair ou en néoprène et d'une largeur minimum de 20cm au centre et moins large aux anneaux pour y fixer les latigos confortablement. La sous-ventrière peut être sécurisée sur le D avec de la bande adhésive. Il est conseillé de transporter 2 sous ventrières : Une courte et une longue.

C.X. Article 8. Les sangles (latigos) :

Qui relie la selle à la sous ventrière, doivent être en cuir uniquement et ne doivent pas être bloquées aux anneaux "easy D", une fois l'animal sanglé.

C.X. Article 9. La sous-ventrière :

Peut être reliée à la sangle arrière de la selle (back cinch) si le concurrent le désire.

C.X. Article 10. Licol (halter) :

Un licol standard doit être utilisé à moins qu'un accord soit passé entre le concurrent et le stock contractor. Si le stock contractor fournit ses propres licols, les concurrents doivent les utiliser. A moins qu'un accord soit passé entre le concurrent et le stock contractor.

C.X. Article 11. Eperons :

Aucune partie des éperons ne doit présenter de surfaces rugueuses ou tranchantes. Les attaches de talon des éperons ne doivent pas être en fil de fer rigide.

C.IX. Article 9.a. Les roulettes d'éperons doivent obligatoirement avoir 5 pointes minima. Elles seront d'un diamètre maximum de 2,5 cm et d'un minimum de 3mm d'épaisseur. Elles ne doivent pas être coupantes et doivent pouvoir rouler librement sous peine de disqualification.



Molette Saddle Bronc

C.X. Article 12. Rêne (riding rein) :

La rêne peut être en corde, nylon, nylon et corde ou crin de cheval, tressée. Elle doit être attachée au bas de la muselière du licol, ou à la sangle de cou (throat latch), si le concurrent préfère après accord avec le stock contractor.

C.X. Article 13. Seller le cheval :

Le cheval doit être sellé dans une chute. La selle ne doit pas être placée trop en avant une fois sanglé. Concurrent ou stock contractor peuvent demander aux juges de vérifier si le cheval est bien sellé et si le flank bien mis. La sangle arrière (back cinch) de la selle est à la discrétion du concurrent, mais le stock contractor peut demander à ce qu'elle soit placée derrière la courbe du ventre du cheval.

C.X. Article 14. Disqualifications :

C.X.A14.a. Avoir des roulettes non conformes, bloquées ou tranchantes.

C.X.A14.b. Bucked off (tombé) avant les 8 secondes.

C.X.A14.c. Ne plus avoir la rêne dans la main avant les 8 secondes.

C.X.A14.d. Avoir perdu un étrier.

C.X.A14.e. Avoir touché l'animal, l'équipement ou sois même, avec la main ou le bras libre pendant les 8 secondes.

C.X.A14.f. Seul l'arcanson (dry rosin) peut être utilisée sur les chaps et sur la selle. L'usage de toute autre substance disqualifiera immédiatement le concurrent.

C.X.A14.g. Changer la rêne de main.

C.X.A14.h. Enrouler la rêne dans la main.

C.X.A14.i. Avoir la rêne attachée du côté opposé de la main de monte.

C.X.A14.j. La selle se détache de l'animal sur rupture ou non.

C.X.A14.k. Si, selon les juges, le concurrent met trop de temps à sortir (se repositionnant ou repositionnant son équipement plusieurs fois), alors que l'animal ne présente aucune difficulté dans la chute

C.X.A14.l. Ne pas avoir un gréement réglementaire

CHAPITRE XI

Monte de taureau (Bull Riding)

C.XI. Article 1. Corde pour monter (Bull rope) :

La monte doit être effectuée à une main, avec une simple corde libre avec ou sans poignée. Les cordes peuvent être tressées en chanvre, en nylon ou moitié-moitié. Tous les types de corde seront acceptés à la condition expresse de respecter les règles suivantes.

C.XI. Article 2. Nœuds ou crochets :

Pas de nœuds ou crochets ne peuvent être intégrés, de façon à ce que la corde puisse se libérer seule quand le concurrent n'est plus sur l'animal.

C.XI. Article 3. Cloche :

Une (ou plusieurs) cloche doit être suspendue à la corde et positionnée sous le ventre de l'animal pendant la monte.

C.XI. Article 4. Anneau (ring) :

Un anneau d'une largeur évidemment plus large que la corde peut être utilisé sur la corde. Si c'est le cas, la corde ne peut pas être twistée et doit passer directement au travers de l'anneau pour revenir dans la main du concurrent sans en faire le tour.

C.XI. Article 5. Score :

Le concurrent recevra un score s'il termine sa monte avec n'importe quelle partie de la corde dans sa main de monte.

C.XI. Article 6. Vérification :

Le concurrent peut demander aux juges de vérifier si le flank est bien mis.

C.XI. Article 7. Queue (tail) de l'animal :

La queue de l'animal, ne pourra pas être coincée sous le flank.

C.XI. Article 8. Flank (sangle de bucking) :

Un flank "type" de cheval ou un flank Brésilien peut être utilisé. Dans ce cas, la queue de la sangle de serrage du flank ne devra pas pouvoir toucher le sol lorsque cette dernière est tirée.

C.XI. Article 9. Bull Rope :

Pas plus de 2 mains ne seront autorisées pour tirer la bull rope au moment de sangler l'animal.

C.XI.A9.a. Les Bull Rope Américaines ou Brésiliennes pourront être utilisées

C.XI.A9.b. Quel que soit le type de Bull Rope utilisée, son dessous, au niveau du block, du riser et de la poignée doit plat et dépourvu de toute proéminence.

C.XI.A9.b. Un coussinet (pad), fait de mousse à haute densité recouverte d'un cuir léger et souple est obligatoire. Ce coussinet sera positionné sous le bloc et la poignée de la bull rope afin de protéger le dos de l'animal.



Bull Rope



Position du Bull Rope Pad



Ceci n'est pas un Rope Pad. C'est un Hand pad pour le Bull Rider

C.XI. Article 10. Sanglage :

Quel que soit le type de corde utilisée le concurrent aura droit à 2 mains seulement pour sangler son animal.

C.XI. Article 11. Les cornes :

Les cornes des taureaux doivent être époinçonnées pour ramener le diamètre du bout de la corne à 3 centimètres. Le concurrent pourra refuser l'animal si cette règle n'est pas respectée par le Stock Contractor.

C.XI. Article 11.Bis. Eperons :

Aucune partie des éperons ne doit présenter de surfaces rugueuses ou tranchantes. Les attaches de talon des éperons ne doivent pas être en fil de fer rigide.

C.XI. Article 11.Bis.a.

Les roulettes d'éperons doivent obligatoirement avoir 5 pointes minima. Elles seront d'un diamètre maximum de 2,5 cm et d'un minimum de 3mm d'épaisseur. Elles ne doivent pas être coupantes. Elles pourront être bloquées de façon à rouler sur 1/5 de tour. Elles auront une épaisseur de 4,6mm minimum et de 5,64mm.

Leur diamètre sera de 30,16mm minimum et de 33,5mm maximum.



Molettes Bull Riding

Ø Minimum: 30,16mm
Epaisseur Minimum: 4,6 mm
Ø Maximum: 33,5mm
Epaisseur Maximum: 5,64 mm

C.XI. Article 12. Disqualifications :

C.XI.A11.a. Ne pas faire les 8 secondes.

C.XI.A11.b. Avoir touché l'animal, l'équipement ou soi-même, avec la main ou le bras libre avant les 8 secondes.

C.XI.A11.c. Avoir les roulettes tranchantes ou avoir placé chaps ou éperons sous la corde pendant le sanglage.

C.XI.A11.d. Ne pas avoir de cloche sur la corde.

C.XI.A11.e. Ne pas être prêt à son tour.

C.XI.A11.f. Etre intentionnellement sortie des chutes avec les éperons accrochés dans l'anneau de la corde.

C.XI.A11.g. Si, selon les juges, le concurrent met trop de temps à sortir (se repositionnant ou repositionnant son équipement plusieurs fois), alors que l'animal ne présente aucune difficulté dans la chute.

C.XI.A11. h. Si la bull rope ne se détache pas avant la sortie de l'animal.

C.XI.A11. i. Si la corde n'est pas règlementaire.

C.XI.A11. j. Ne pas avoir un grément règlementaire.

<h2>CHAPITRE XII</h2> <h3>Règlement de la Finale</h3>

C.XII. Article 1. Qualifications :

Dans chaque discipline, l'ensemble des concurrents participera à la Finale.

C.XII. Article 2. Animaux :

Les Officiels feront le choix de la sélection des animaux suivant leurs qualités démontrées pendant chaque Go

C.XII. Article 3. Participants :

Les concurrents sélectionnés devront confirmer leur participation à la finale.

C.XII. Article 4. En cas d'égalité à la finale :

Les concurrents se partageront également les primes comme suit : 2 premiers se partageront les primes du 1^{er} et 2^{ème} et ainsi de suite.

C.XII. Article 5. Annonce : L'annonce des gagnants de la finale sera faite le plus rapidement possible.

C.XII. Article 6. Les Champions Equiblues (Boucles) :

Dans chaque discipline, le champion sera le concurrent ayant le maximum de points, tout confondu : Les Go-Round, plus la finale.

C.XII. Article 7. Remise des Boucles :

Elle se fera dans la piste, juste après la dernière monte. Pour prétendre à son trophée, le concurrent devra obligatoirement être présent à la cérémonie de remise des trophées. C'est seulement en cas force majeure qu'il pourra se faire remplacer.

C.XII. Article 8. Remise des primes :

Elle se fera au local du rodéo.

CHAPITRE XIII

Officiels & leur Rôles respectifs.

Philippe Lafont : Président d'Equiblues

Elodie Dauger : Rodéo Secrétaire

Aurélia Eymard Alampi : Coordinatrice/Directrice des épreuves d'équitation

Western/Responsable Sanitaire chevaux et Bétail

Philippe Croze : Responsable technique

William Coulomb : Directeur d'arène

Jessy Megido : Chute Boss

Dale Mitschke : Juge de piste

Robert Chad Atwood : Juge de piste

Christophe Mejido et Daniel Collet : Speakers

Christophe Rousselle : Responsable Barrel Racing.

Clinique Chambon sur Lignon : Vétérinaire

C.XIII. Article 1. Concourir :

Aucun des officiels ne pourra être inscrit aux compétitions du "Equiblues American Rodeo".

C.XIII. Article 2. Cumul :

Les officiels pourront assurer plusieurs fonctions à conditions qu'ils soient aidés et que cette fonction n'interfère pas avec la bonne marche du Show.

C.XIII. Article 3. Directeur d'arène et Adjoint :

Ils ont la charge de l'organisation générale, du show et de la compétition. Ils ont plein pouvoir, sur l'ensemble du personnel du show, intermèdes ou compétitions. Ils seront directement responsables de la qualité de l'ensemble de chaque performance pendant toute la manifestation. Leurs paroles et leurs décisions sont sans appel. Ils ont droit de dernières paroles dans les limites décrites dans la règle : C-XIII.A3.j.

C.XIII.A3. a. COLLABORATEURS : Pour accomplir leur mission, ils ont la collaboration des autres Officiels. Chacun de ces Officiels devront leur rapporter sans hésitation et sans état d'âme, tout mauvais comportement, tout manquement au règlement ou toute défaillance de matériel.

C.XIII.A3. b. VERIFICATIONS : Ils devront vérifier eux même, le bon état de marche de l'ensemble des arènes.

C.XIII.A3. c. LOGISTIQUE : En cas de problème de matériel, ils devront faire leur possible pour faire intervenir les équipes concernées.

C.XIII.A3. d. PROGRAMMES : C'est eux qui feront le programme de chaque représentation suivant les directives de Equiblues. Pour cela ils sont aidés par la secrétaire du rodéo, des speakers et des juges.

C.XIII.A3.e. COORDINATION : Ils coordonnent tout le show avec tous les intervenants, qu'ils soient intérieurs à l'organisation du rodéo, ou en contrats externes.

C.XIII.A3.f. MINUTAGE : Ils devront minuter et vérifier que chaque intermède est pertinent dans le contexte et à la hauteur du "Equiblues American Rodeo".

C.XIII.A3. g. DOCUMENTS : Ils devront veiller à ce que chaque officiel fasse son travail consciencieusement en remplissant les documents qui leurs sont fournis par la secrétaire du rodéo.

C.XIII.A3. h. EVALUATIONS : Ils doivent être capable d'évaluer l'efficacité des autres officiels et notamment des juges.

C.XIII.A3. i. COMPORTEMENTS : Le Directeur d'arènes et son Adjoint ont un travail ingrat, difficile et demandant. Ces derniers devront trouver un juste milieu entre discipline, compréhension, récompenses et intransigeance afin que tout se déroule bien. Selon leur attitude, ils seront détestés, mais obéis, aimés mais abusés ou simplement respectés. Et c'est cette dernière qualité qui leur assurera la réussite, car selon les situations, ils devront faire des choix rapides, justes et efficaces qui ne plairont pas à tout le monde. Leur seul ami est "LE REGLEMENT", derrière lequel ils se retrancheront en toutes circonstances. La seule restriction à leur pouvoir est décrite dans la règle: C-III.A3.A.j. et C.XIII.A3.j

C.XIII.A3.j. COMPETITION: En ce qui concerne la compétition, seuls les juges d'arènes ou de chutes sont habilités à qualifier ou à disqualifier les concurrents sans donner lieu à une réunion disciplinaire des officiels.

C.XIII.A3.k. LES FAUTES : Les offenses liées au règlement général de "Equiblués American Rodeo" seront à la discrétion des Officiels et pourront donner lieu à une réunion disciplinaire pour déterminer les sanctions.

C.XIII.A3.l. TOUTE PERSONNE: Stock-Contractor, staff ou concurrents peuvent attirer l'attention des Officiels, s'ils sont témoins d'une faute quelle qu'elle soit.

C.XIII.A3.m. EXPULSION : Les officiels pourront demander d'intervenir aux services de sécurité pour expulser des arènes toute personne interférant avec la bonne marche de la compétition.

C.XIII. Article 4. Chute Boss :

Les responsabilités du Chute-Boss, sont directement liées avec l'organisation des épreuves. Concurrents, stock contractors et animaux.

C.XIII.A4.a. Pendant le show : C'est lui qui donne l'ordre de passage et de préparation de chaque concurrent, qui veille à ce que les animaux soient encasés en temps voulu et que le staff d'arène soit efficace et prêt. C'est de lui principalement que dépendra le bon déroulement de chaque compétition pendant le Show.

C.XIII.A4.b. Avant et après le show : Il est avec l'aide de la secrétaire responsable de la compilation des documents des juges et des affichages.

C.XIII.A4.c. Collaboration : La collaboration du chute boss avec les stocks contractors, les speakers et les juges est importante et nécessaire pour le bon déroulement du show.

C.XIII.A4.d. Son pouvoir : est limité en ce qui concerne les concurrents et les stock contractors. Il n'a aucune autorité pour sanctionner et devra rapporter sans hésitation, tout manquement au règlement, aux juges s'il s'agit d'une faute directement liée à la compétition, au directeur d'arène si cette faute est relative à un comportement général

C.XIII. Article 5. Secrétaire :

Elle suivra les instructions du directeur d'arène et collaborera pour établir les documents nécessaires à la manifestation avec le directeur d'arène, le chute boss et les juges.

C.XIII.A5.a. Vérification : Elle vérifiera les documents avant de les afficher

C.XIII.A5.b. Affichage : Elle affichera les documents sur l'espace dédié, après les avoir vérifiés.

C.XIII. Article 6. Hiérarchie :

C.XIII.A6.a. D'une manière générale, l'organisateur du "Equiblués American Rodeo", a plein pouvoir sur tous les intervenants qui participent de près ou de loin au Rodéo.

C.XIII.A6.b. Cependant, il ne pourra sanctionner que dans la limite du protocole établi dans la rubrique: C.V.A4.

C.XIII.A6.c. Un cahier des charges détaillé des engagements pris par l'organisateur sera fourni au Directeur d'arène et son adjoint.

C.XIII.A6.d. Le directeur d'arène et son adjoint, ont plein pouvoir sur la mise en place des intermédiaires, suivant le cahier des charges fournis par l'Organisateur.

C.XIII.A6.e. Les juges sont indépendants et ils sont les seuls à pouvoir sanctionner immédiatement un concurrent commettant une faute, dans le cadre unique de la compétition.

En cas de faute commise relevant du règlement général d'Equiblués, ils devront soumettre ses doléances aux Officiels.

CHAPITRE XIV & XV

Les Juges

La PRCA (notre référence) mise beaucoup sur les compétences de ses juges. Elle organise de nombreux séminaires pour les instruire et elles les évaluent en permanence. Le "Judging Hand book" comporte 22 pages consacrées uniquement à ce sujet et commence par cette phrase significative : « **Bienvenue au challenge de Juge de Rodéo** »...

Comme dans toute compétition sportive, les Juges de rodéo ont une importance capitale. Car, c'est de leurs parfaites connaissances des règles, de leur habilité à agir promptement pour les faire appliquer, de leur intégrité et de la justesse de leur jugement, que dépend la réussite de la compétition pour le bien de tous : Organisateurs, concurrents, stock contractors, staff, officiel et public.

Les juges ont un rôle capital. Ils sont les garants de l'éthique du Sport de Rodéo ainsi que d'une compétition saine et juste.

C.XIV. Article 1. Nombre de juges :

Il y aura 2 juges.

C.XIV. Article 2. Le rôle des juges de piste :

Les juges de piste doivent connaître parfaitement le règlement de "Equiblués American Rodeo". Mais, leur travail principal est d'attribuer des points aux concurrents, « En leur âme et conscience » dans le respect strict des règles. Ils éviteront les litiges en établissant une influence subtile mais incontestée sur le sport :

C.XIV.A2.a En étant en position d'où ils peuvent bien voir et bien être vus.

C.XIV.A2.b. En empêchant activement infractions spécifiques.

C.XIV.A2.c. En agissant rapidement sur les infractions aux règles.

C.XIV.A2.d. Seuls les juges de piste, peuvent attribuer des notes aux concurrents et leur attribution ne pourra être ni discutée ni remise en question par qui que ce soit quelle que soit sa fonction ou ses connaissances. Aucune hiérarchie ne pourra annuler leurs décisions.

C.XIV.A2.e. Les juges de piste auront chacun 50 points à répartir en 25 points pour l'animal et 25 points pour le concurrent suivant leurs performances.

C.XIV.A2.f. Ils pourront utiliser des demi-points.

C.XIV.A2.g Il leur est conseillé d'utiliser la totalité des points dont ils disposent pour juger.

C.XIV.A2.h. Les points devront être annoncés rapidement par le speaker. En cas de changement de score, le speaker devra annoncer le nouveau score.

C.XIV.A2.i. Les juges d'arène pourront ajuster les notes à chaque fin de round.

C.XIV. Article 3. Le rôle du juge de back chutes :

Le juge de back chutes devra connaître parfaitement le règlement de "Equiblués American Rodeo". Son rôle pourra être assumé par les juges d'arène.

C.XIV.A3.a. C'est lui qui déclenche le "Timer Sonore et Digital Officiel ", qui vérifie l'équipement et la bonne conduite des concurrents pendant leur préparation dans les chutes, jusqu'à leur sortie.

C.XIV.A3.b. Il n'attribuera pas de note sur la monte, mais devra donner une note évaluative sur la mise en place des riggings, la préparation, la position avant de sortir des chutes et la clarté de l'ordre d'ouverture de la chute de chaque concurrent, ainsi que de son aide.

C.XIV.A3.c. En revanche, il pourra sanctionner un concurrent qui ne respecte pas les règles de la compétition dans les chutes ou les back chutes.

C.XIV.A3.d. En cas de litige, c'est le Timer officiel qui aura priorité sur les autres temps.

C.XIV.A3.e. La règle C-XIV.A3.b. Est mise en place à titre éducatif. En effet, la plupart des concurrents Européens ont appris ou expérimenté le rodéo avec des gens n'apportant aucune importance à la procédure qui a lieu entre le moment où l'animal est dans sa chute et sa sortie.

C.XIV.A3.f. Ainsi, le juge de chute, aura à cœur de voir les concurrents montrant peu d'expérience pour leur indiquer la bonne marche à suivre. Ceci n'est en aucun cas une démarche visant à sanctionner les concurrents, mais à les aider.

C.XIV.A3.g. Il en va de la sécurité de chacun et de l'amélioration des performances.

C-XIV. Article 4. Fonctionnement :

Les juges de piste et de back chutes auront à cœur de visiter l'arène avant chaque performance pour vérifier :

C.XIV.A4.a. Les animaux.

C.XIV.A4.b. Le bon fonctionnement des chutes.

C.XIV.A4.c. Le sol de la piste.

C.XIV.A4.d. Les enclos des animaux.

C-XIV. Article 5. Tenue vestimentaire :

Les juges doivent se conformer à la tenue vestimentaire comme décrite dans le chapitre IV du règlement général Equiblues. Ils devront en plus porter le gilet de juge fourni par l'organisation. Il est recommandé que les juges portent tous la même couleur de chemise sous leur gilet de juge. Les gilets de juges permettent de localiser le juge rapidement.

C.XIV. Article 6. Incapacité à juger :

Si un juge ne peut pas juger toute la compétition, il sera remplacé.

C.XIV. Article 7. Disponibilité des juges :

C-XIV.A7.a. Les juges doivent être présents à toutes les compétitions pendant le spectacle ou le slack.

C.XIV.A7.b. Les juges devront s'informer auprès de la secrétaire des horaires ou leur présence est nécessaire (tirage au sort, etc.)

C.XIV.A7.c. Ils remettront leur feuille de jugement au secrétaire après chaque performance, après l'avoir vérifiée et signée.

C.XIV. Article 8. Intégrité :

L'intégrité des juges doit être exemplaire. En cas de manquement à cette règle, ils pourront être démis de leurs fonctions et ce, définitivement.

CHAPITRE XV.

“FEEL SHARP, LOOK SHARP, BE SHARP”.

1. Conditions fondamentales pour la réussite d'un juge :

Imposer les règles intelligemment

Faire preuve d'intégrité et de justice.

Construire une relation humaine saine.

Arriver suffisamment tôt pour consulter les autres juges et le directeur d'arène afin de convenir du mécanisme et de l'interprétation du règlement.

Ne jamais argumenter avec les autres juges.

Se mettre d'accord sur "qui fait quoi".

Se mettre d'accord à l'avance sur comment s'assister mutuellement en ce qui concerne des décisions qui demandent assistance.

Pendant la compétition ne pas céder à la tentation d'expliquer aux autres juges vos décisions. Laissez les prendre leurs propres décisions et soutenez les.

Le juge le plus expérimentée doit prendre l'initiative d'aider les autres.

Avoir une connaissance précise des règles.

2. Mécanisme pour être efficace :

Vérifier systématiquement chaque jour :

Animaux : Blessures, Numéros...

Matériel : Arènes, back chutes, couloirs, enclos...

Personnel : Staff d'arène, Pickup men, bullfighters...

Organisation : Officiels, secrétaire, speakers...

Equipement : Chrono digital automatique, drapeaux, crayons, feuille de juges.

Affichage : Programmes, feuilles de scores, notes spéciales...

3. Qualités à développer :

Rapidité.

Décisions.

Constance.

Objectivité.

Sens de l'humour dans certaines circonstances

Apparences:

Courage :

a. Ne pas éviter les situations où des décisions s'imposent.

b. Ne pas prendre une décision simplement parce que le concurrent le demande

Rapport humain :

A Démontrez amabilité et respect envers les officiels, stock contractor et les concurrents.

b. Faites preuve de sens de l'humour aux bons moments.

c. Soyez abordables et réceptifs aux questions.

4. Temps de réaction:

Etre maître de l'art de concentration est difficile.

Relaxez-vous entre les compétitions.

Sachez où regarder.

Regardez là où il faut quand il faut.

N'essayez pas de voir quelque chose qui n'existe pas.

Prenez en permanence des décisions en votre âme et conscience en respectant les règles.

5. Judge's Equipment :

Chrono de main
Chemises
Gilet de juge
Feuilles de juges et crayons
Livre de poche de juge

6. Conclusions :

L'apparence et le mode de conduite des juges reflètent sur la crédibilité du sport de rodéo et de son professionnalisme. Les juges doivent coopérer avec le directeur d'arène, les stock-contractors et les secrétaires en ce qui concerne la bonne marche du rodéo.

Les juges doivent se rappeler que le directeur d'arène est un officiel important. Les seules manières de renforcer les décisions du directeur d'arène sont au travers des juges ou de la police. Il y a beaucoup plus de choses dans le travail de juge que de simplement donner les notes.

Toutes violations au règlement règles doit être affichée après chaque performances au secrétariat du rodéo.

CHAPITRE XVI

8 secondes

C.XVI. Article 1. Huit secondes :

C'est le Timer Automatique avec signal sonore et tableau digital, déclenché par le juge de chutes qui fera référence pour toutes les épreuves de montes. Le signal sonore est réglé précisément sur 8 secondes. Le juge de chute le déclenchera lorsque l'épaule interne de l'animal dans la chute, passera la ligne imaginaire de la porte de la chute.

C.XVI.A1.a. En cas de litige (mauvais fonctionnement ou autre) c'est le temps du juge de Piste côté ouverture de la chute qui prendra le relais.

C.XVI. Article 2. Utilisation d'un chronographe :

Les juges d'arènes ont chacun un Chronographe de main, qu'ils déclenchent lorsque l'épaule intérieur de l'animal passe la ligne imaginaire de la porte de la chute.

C.XVI.A2.a. Ils stoppent ce chrono après le signal sonore des 8 secondes ou dès que le concurrent est en situation de disqualification, chacun de leur côté respectif.

C.XVI.A2.b. En cas de disqualification avant les 8 secondes, le juge qui disqualifie le concurrent devra jeter son drapeau jaune de juge au sol ou faire un signe mais devra regarder la monte jusqu'à sa fin.

C.XVI.A2.c. En cas de litige entre les chronos des 2 juges, c'est le temps du juge côté ouverture de la porte qui prédominera.

C.XVI. Article 3. Interdiction : Les concurrents n'auront pas le droit de s'adresser au juge au sujet de leur performance pendant toute la durée des épreuves sous peine de sanction de type II.

CHAPITRE XVII

Protection Animale

C.XVII. Article 1. Généralités :

Il est strictement défendu de maltraiter les animaux.

C.XVII.AI.a. Toute personne prise en flagrant délit de maltraitance d'un animal sera passible d'une sanction correspondant à une offense de type II : (Règlement : C-C.XIIV.A3.b. De même qu'un concurrent blessant un animal à cause de son équipement. Le directeur d'arène veillera à appliquer la sanction sans état d'âme.

C.XVII.AI.b. Un vétérinaire devra être présent ou disponible à chaque compétition durant le Show ou pendant le slack et examinera, traitera ou conseillera des dispositions à prendre pour des animaux blessés après les avoirs retirés de l'arène.

C.XVII.AI.c. Un moyen de transport (Règlement : C II.2.d et C II.2.e) adéquat avec lequel un animal blessé pourra être évacué des arènes sans causer de blessures additionnelles doit être disponible à toutes les compétitions, pendant le Show ou le slack.

C.XVII.AI.d. Les chutes, corrals, mangeoires, etc. (Règlement C II.1 a, b, c.) doivent être construits de façon à prévenir les blessures au bétail. Tout espace dans lequel le bétail est gardé ainsi que les arènes doivent être libres de roche, trous et ou obstacles.

C.XVII.AI.e. Le bétail qui devient excessivement agité dans les chutes devra être libéré ou passé dans une autre chute.

C.XVII.AI.f. Tous les "flanks " doivent être positionnés de façon à ce que la partie doublée couvre le ventre et les flancs de l'animal. Ils doivent être propres et gardés en bon état.

C.XVII. Article 2. Le flank de bucking :

C.XVII.A2.a. Le flank qu'il soit pour chevaux ou pour taureaux, est l'équipement que l'on met autour du flanc de l'animal. Son but est de renforcer et d'encourager le mouvement de ruade naturelle de l'animal.

C.XVII.A2.b. Le flank est généralement en corde pour les bovins et en cuir pour les équidés. Ce flank est impérativement et obligatoirement entouré d'une peau de mouton ou de néoprène afin d'éviter toute blessure par frottement à l'animal.

C.XVII.A2.c. Le règlement du Equiblues American Rodeo, interdit tout objet, pièce de fer, piquants ou autre dans le flank, sous peine de sanction de type II.

C.XVII.A2.d. Ce flank n'est serré sur l'animal que lors de sa sortie des chutes, il est équipé d'un système de libération rapide et est réglé suivant les dimensions et le caractère de chaque animal. Grâce à 2 anneaux, le flank se desserre légèrement au fur et à mesure que l'animal rue.

C.XVII.A2.e. Ce flank ne prend jamais les testicules de l'animal.

C.XVII.A2.f. Chez les chevaux, ce flank est détaché de l'animal dès la fin des 8 secondes règlementées par la compétition et chez les taureaux, dès qu'il sort des arènes.

C.XVII.A2.g. En aucun cas ce flank ne se trouvera sur l'animal quand il aura rejoint son enclos.

C.XVII.A2.h. Si un flank type flank à chevaux ou Brésilien (avec une pull strap), est utilisé pour un taureau, la pull strap une fois tirée à la sortie du taureau ne devra en aucun cas pouvoir toucher le sol. ATTENTION : La plupart des pull straps des flanks type chevaux, sont bien souvent trop longues. *Violation de cette règle pourra entraîner une sanction de type I.*

CHAPITRE XVIII

Répartitions des primes

C.XVIII. Article 1. Les primes:

C.XVIII.A1.a. Le montant définitif des primes payées aux cowboys par l'organisation s'élève à 12000€ + boucles. 1000€ seront versés au meilleur taureau.

C.XVIII.A1.b. Le tableau de la répartition des primes est publié dans ce règlement sur la base de 20 Bull Riders, 3 Bareback Riders et 5 Saddle Bronc Riders.

C.XVIII. Article 2. Dans le cas où :

Aucun concurrent n'est qualifié dans un Go, ou la finale, le montant des primes du Go ou de la finale, sera partagé également entre les concurrents de ce Go ou de la finale.

C.XVIII. Article 3. Dans le cas où :

Un seul concurrent est qualifié dans un Go ou la finale, il empochera la totalité des primes de ce go ou de la finale.

C.XVIII. Article 1. Dans le cas où :

Seuls deux concurrent sont qualifié dans un Go ou la finale, la totalité de ces primes seront additionnées et réparties 1^{er} 60% 2^{ème} 40%.

C.XVIII. Article 2. Les boucles édition 2024 :

Les boucles de champions seront remises aux concurrentes ayant le plus de points dans chaque discipline. Ce n'est pas le résultat de la finale qui détermine le Champion.

Equiblues Bareback Riding Champion
Equiblues Saddle Bronc Riding Champion
Equiblues Bull Riding Champion

CHAPITRE XIX.

Accidents & Incidents.

C.XIX. Article 1. Accident Humains :

En cas d'accident humain, seul, les officiels, pourront intervenir en attendant le personnel qualifié mis en place par Equiblues. Les concurrents, stock contractors et staff garderont leurs places initiales.

C.XIX.A1.a. Il est à savoir que dans certains cas, les pompiers ou autres équipes mises en place par Equiblues, refuseront d'intervenir si le blessé a été manipulé par n'importe qui.

C.XIX.A1.b. C'est aux officiels, de faire respecter cette règle importante.

C.XIX. Article 2. Accident Animaux :

Un équipement spécifique devra être accessible rapidement en cas d'accident. Membre cassé ou autre.

C.XIX.A2.a.

Evacuation des petits animaux. 1 personne responsable, avec un tracteur, des cordes et des couvertures aura la charge d'intervenir, sous la direction d'un des officiels.

C.XIX.A2.b.

Evacuation de gros animaux. 1 personne responsable, avec un tracteur, des cordes, des couvertures aura la charge d'intervenir sous la direction d'un des officiels.

C.XIX.A2.c.

Ces animaux devront faire l'objet d'un contrôle vétérinaire le plutôt possible.

C.XIX.A2.d.

Ces animaux seront aussi mis dans un enclos ou un box à l'abri du regard des passants.

CHAPITRE XX.

Règles concernant tous les intervenants du Show.

C.XVIII. Article 1. 1 heure avant

et pendant tout le show, toute personne devant entrer dans les Arènes, devront respecter le "Dress-Code" comme décrit dans le CHAPITRE IV. du "Equiblues American Rodeo Edition 2024" Règlement General.

Cela inclut les participants aux compétitions de Barrel Racing.

De même que les personnes devant disposer des accessoires dans les arènes pour un intermède.

Les officiels et les juges, devront faire respecter cette règle très importante, pour la qualité du show.

CHAPITRE XXI

Bullfighter & Clowns

C.XX. Article 1. Nombre :

Les bullfighters seront au nombre de 2 minimum, 3 et plus suivant les demandes du directeur d'arène ou des juges.

C.XX. Article 2. Intervention :

Le rôle des bullfighters est d'intervenir, dès que le concurrent est en danger, ou dès qu'il est qualifié.

C.XX.A1.a. En détournant l'attention du taureau jusqu'à ce que le concurrent soit en sécurité.

C.XX.A1.b. En aidant le concurrent à détacher sa main de la corde par tous les moyens

C.XX.A1.c. Attention, à aucun moment, le ou les bullfighters ne doivent intervenir pendant la qualification du concurrent pour faire tourner l'animal, ou pour modifier sa façon d'agir. Toute tentative pour modifier le comportement de l'animal sera considérée comme une offense du type 2.

C.XX.A1.d. Si c'est le stock contractor qui a demandé aux Bullfighters d'agir de la sorte, il sera lui aussi passible d'une offense du type 2.

C.XIX. Article 3. Habillement :

La tradition veut que le Bullfighter (autre fois clown) soit maquillé et habillé comme un clown. Cependant ce n'est pas obligatoire. En raison des responsabilités qu'a le Bullfighter il s'habillera en fonction de ses préférences.

C.XIX. Article 4. Clown :

En revanche, le clown ou barrel-man devra être maquillé et habillé en clown pour justifier sa présence dans les arènes. La présence d'un clown n'est pas obligatoire pendant le bull riding.

C.XIX. Article 5. Efficacité :

Si selon les cowboys et les juges, les bullfighters ne sont pas efficaces dans leur travail, ils pourront être remplacés.

CHAPITRE XXII

Stock-Contractor & Stock

C.XXI. Article 1. Formalités :

Dès leur arrivée sur le site de "Equiblues American Rodeo", chaque Stock-Contractor doit se présenter au secrétariat du rodéo afin de voir avec le Chute-Boss l'emplacement où seront parqués ses animaux.

C.XXI. Article 2. Documents animaux :

Au débarquement il devra fournir tous les documents sanitaires de chaque animal au Chute-Boss afin que ce dernier puisse les vérifier.

C.XX.A2.a. En cas de non-conformité, l'animal n'étant pas en règle ne pourra pas accéder à l'enclos qui lui était attribué, et ne pourra pas rester sur le site du festival. Il sera appliqué une amende par animal non conforme pour permettre à l'organisateur de rembourser les frais d'inscription et de transport des concurrents qui ne pourront prendre part à la compétition et en compensation de l'altération du spectacle vis-à-vis du public.

C.XX.A2.b. Chute Boss et Stock-Contractor vérifieront l'état de santé de chaque animal.

C.XX.A2.c. Le Stock-Contractor devra aussi donner au Chute-Boss la liste de ses animaux, avec le descriptif et le numéro de chacun d'eux, ainsi qu'une note d'appréciation de 1 à 5 pour leurs qualités et la sortie D ou G. Si cette liste n'est pas fournie le jour du débarquement, le Chute-Boss s'accommodera seul pour décider si l'animal sortira des chutes, à droite ou à gauche. AUCUNE RECLAMATION ne sera acceptée en cas de manquement à cette liste. Directeur d'arènes et juges auront le devoir de faire appliquer cette règle.

C.XXI. Article 3. Documents personnels :

C.XXI.A3.a. Le Stock-Contractor devra fournir un document officiel attestant de sa forme juridique, ainsi qu'une copie de son contrat d'Assurance Responsabilité Civile.

C.XXI.A3.b. Dès son arrivée, le Stock-Contractor devra fournir à la secrétaire de rodeo, la liste de son personnel et de la fonction de chacun. Cette liste devra être accompagnée de la décharge de responsabilité, du droit d'image et d'un justificatif d'assurance pour chacun d'eux.

C.XXI.A3.c. C'est à ces conditions que la secrétaire de rodéo remettra les badges correspondants.

C.XXI. Article 3.bis. Staff :

C.XXI.A3.a. Afin de pouvoir identifier facilement le Staff pendant les compétitions, il est recommandé que chaque Stock-Contractor ait des chemises à sa marque. Si le Stock-Contractor n'a pas de chemises de Staff, il devra en faire part à Equiblues le plus rapidement possible de façon à prévoir des chemises Equiblues pour les Shows. S'il en a, son Staff devra les porter.

C.XXI. Article 4. Les Animaux :

Le Stock-Contractor est la personne physique ou l'organisation qui fournit les animaux pour la ou les compétitions de montes en rodéo (Riding Event).

C.XXI.A4.a. Il peut y avoir un ou plusieurs Stock-Contractor par disciplines suivant les besoins de "Equiblués American Rodeo". Aucune exclusivité ne sera accordée et le nombre d'animaux contractés dans chaque discipline dépendra de son choix. Aucune pression de la part d'un Stock-Contractor ne pourra être décevement admise. La qualité du show dépendant de ces choix.

C.XXI.A4.b. Chaque Stock-Contractor est tenu d'apporter des animaux gérables, de qualité et présentables.

C.XXI.A4.c. Aucun phénomène ne sera accepté.

C.XXI.A4.d. Aucun animal ne pourra sortir 3 jours d'affilé excepté pour la finale.

C.XXI.A4.e. Les Officiels devront se rapprocher pour décider ensemble du sort des animaux n'offrant pas les qualités requises pour être utilisés.

C.XXI.A4.f. Afin que les Concurrents et les Officiels puissent déterminer sans hésitation et sans erreur la véritable identité de chaque animal, les Stock-Contractor doivent avoir leur marque personnelle sur leurs animaux, ainsi que, dans la mesure du possible, un numéro visible et lisible. Cette marque pourra être permanente ou occasionnelle. Si elle est occasionnelle elle devra être parfaitement visible et ne pourra pas être changé pendant toute la durée de la Compétition.

C.XXI.A4.g. Violation de cette règle pourra entraîner une sanction de type II.

Les taureaux :

C.XXI.A4.h. Les taureaux pour la compétition de "Bull Riding" doivent avoir plus de 2 ans et être de taille et poids présentable. Pas de veaux. Ils pourront être entiers ou castrés (pas de vache).

C.XXI.A4.i. Le bout des cornes devra faire un minimum de 3cm de diamètre.

C.XXI.A4.j. La queue de l'animal, ne pourra pas être coincée sous le flank.

C.XXI.A4.k. Un flank "type" de cheval ou un flank Brésilien peut être utilisé. Dans ce cas, la queue de la sangle de serrage du flank ne devra pas pouvoir toucher le sol lorsque cette dernière est tirée.

Les chevaux :

C.XXI.A4.l. Les chevaux de Bareback devront avoir un minimum de 5 ans et être de taille et poids présentables. Ils pourront être entiers, hongres ou juments.

C.XXI.A4.m.Bis. Les chevaux de Saddle Bronc devront être choisis parmi les plus gros et les plus grands et avoir un minimum de 5 ans. Ils pourront être entiers, hongres ou juments.

C.XXI. Article 5. Responsabilités :

Chaque Stock-Contractor sera responsable de l'entretien de ses propres animaux au quotidien.

C.XXI.A5.a. Les différents Stock-Contractors devront se mettre d'accord sur les horaires pour faire manger leurs animaux afin d'éviter des perturbations dans les enclos.

C.XXI.A5.b. Les Stock-Contractors devront se rapprocher des Officiels pour convenir d'horaires pour détendre leurs animaux dans la Piste.

C.XXI.A5.c. Les stocks contractors devront se rapprocher du Directeur d'arènes ou de son adjoint et des Pickup-Men pour détendre leurs animaux sur la Piste et les faire passer dans les chutes et les Stripping-Chutes.

C.XXI.A5.d. Les Stock-Contractors doivent avoir un nombre de Staff en fonction du nombre d'animaux qu'il amène. Cela permettra d'éviter les confusions relatives aux enclos où le dit animal doit aller.

C.XXI.A5.e. Chaque Stock-Contractor doit avoir un Flank-Man.

C.XXI.A5.f. Le ou les Stock-Contractors fournissant les chevaux de Saddle Bronc devront fournir les licols pour chaque concurrent. Les concurrents seront obligés de les

Utiliser, à moins que concurrents, Stock-Contractor et Officiels ne se mettent d'accord autrement, avant la compétition.

CHAPITRE XXIII

Pickup-Men

Pickup-Man n'est pas une compétition, c'est une mission. Il n'y a aucune gloire à chercher dans la récupération d'un concurrent ou d'un flank. C'est celui qui est le mieux placé, qui récupère, soutenu par son coéquipier, car c'est avant tout un travail d'équipe. La réussite du travail des Pickup-Men dépendra en grande partie de l'entente et de l'harmonie du team. Lorsque le Flank a été manqué plusieurs fois ou quand le cheval ne rue plus, il est inutile de continuer à galoper derrière lui. Il est préférable à ce moment-là de ralentir afin que le cheval se calme et qu'il puisse sortir tranquillement au pas ou au trot de la Piste. Ne galopez jamais inconsidérément derrière un bronco, il sera toujours plus rapide et plus agile que vous. N'essayez pas non plus de lui couper la route. Il se fera mal ou fera mal à votre cheval, mais il passera.

C.XXII. Article 1. Missions :

Les missions du Pickup-Man sont multiples.

A. Chevaux :

1. Récupération du concurrent, en cas de difficulté avant sa qualification ou récupération du concurrent après sa qualification.
2. Récupérer la rêne en Saddle bronc riding, avant tout. Le flank peut attendre.
3. Retrait du Flank le plus tôt possible après la qualification du concurrent.
4. Avoir le lasso en main pendant la compétition BB ou SB est interdit, mais avoir un lasso.
5. Amener l'animal tranquillement au couloir de dessanglage.

B. Taureaux :

1. Amener l'animal au couloir de dessanglage. Parfois, si l'animal ne coopère pas, le pickup men sera amené à l'attraper au lasso et à le tirer vers ce couloir. Si la construction de cet endroit est bien conçue, le Pickup-Man pourra entrer à cheval dans le couloir avec l'animal.

C.XXI. Article 2. Accointance :

Pendant la détente des animaux sur la piste, leurs passages dans les chutes et les Strippings-Chutes au quotidien, les Pickup-Men devront être présents et à cheval, afin de les habituer à leur présence mutuelle.

C-XXI. Article 3. Qualités :

A. De l'homme :

1. Le Pickup-Man doit être un cavalier émérite, souple, adroit et pragmatique.
2. Son sens du devoir et son esprit d'équipe doivent passer avant sa satisfaction personnelle.
3. Son sens du bétail est indispensable.
4. Il doit être courageux, mais pas téméraire.

B. Du cheval de Pickup-Man :

1. Rapidité.
2. Puissance.
3. Maniabilité.
4. Courage.

C.XXI. Article 4. Harmonie :

Les Pickup-Men devront être habillés à l'identique ainsi que, dans la mesure du possible, la robe et l'arrachement de leurs montures devront être similaires.

C.XXI. Article 5. Interférences :

Le Pickup-Man ne doit pas créer d'interférences pendant la compétition, il aura à cœur de se tenir à bonne distance des concurrents jusqu'à leur qualification ou disqualification. Toute tentative pour modifier le comportement de l'animal de bucking, sera considérée comme une offense du type 2.

C.XXI. Article 6. Comportement :

Les Pickup-Men s'engagent à respecter les règles de bases de "Equiblues American Rodeo" comme décrites Chapitre IV et V du règlement.

Les Officiels auront le devoir de faire respecter ces règles sans état d'âme.

CHAPITRE XXIV

Speakers & DJ

Dans le métier, on dit qu'il vaut mieux avoir un bon Speaker avec un spectacle moyen qu'un bon spectacle avec un mauvais Speaker... En effet, Speakers et DJ ont un rôle très important pendant une compétition sportive et un spectacle.

1. Annoncez les scores et gardez les scores à battre. En cas d'erreur, annoncez le nouveau score.
2. Informez le public sur le concurrent pendant qu'il se prépare pour sortir des chutes. Comment il s'appelle, d'où il vient, ce qu'il fait. Inventez-lui des titres des gains, des anecdotes...
3. Valorisez le côté athlète du concurrent et de l'animal. Faites comprendre au public que ce qu'il voit est un sport. Que c'est une bataille de style et de rapport de force entre l'homme et l'homme et l'animal.
4. Parlez de la valeur des animaux. N'hésitez pas à dire de certains, qu'ils valent plusieurs milliers d'euros.
5. Essayez d'expliquer les différences entre les disciplines BB/SB et ce que doit faire le concurrent pendant sa monte pour prendre des points.
6. Expliquez le travail professionnel des juges et le système de notations sans trop compliquer la chose.
7. Parlez du bon traitement que les animaux reçoivent de la part de leur propriétaire. S'ils valent plusieurs milliers d'euros, il est évident qu'ils sont bien traités.
8. Evitez de parler du flank. N'attirez pas l'attention sur ce qui peut faire polémique.
9. En revanche des explications peuvent être données en petit comité, au calme, pendant une conférence de presse, autour de gens qui peuvent éventuellement poser des questions...

CHAPITRE XXV

Photographes

C.XXIV. Article 1. Photos & vidéos pendant le show :

Tout photographe, professionnel ou amateur, presse ou free-lance, voulant faire des photos ou des vidéos de "Equiblues American Rodeo", devra faire une demande à l'organisation, par le biais du formulaire "Accréditation Photographe" disponible sur demande auprès de communication@equiblues.com.

C.XXIV. Article 2. Autorisations :

“Equiblues American Rodeo” se réserve le droit de choisir les Photographes autorisés à couvrir son Show.

C.XXIV. Article 3. Conflits :

Afin d’éviter des conflits avec les spectateurs, les photographes accrédités devront porter leur badge en évidence. Attention de ne pas gêner les spectateurs.

C.XXIV. Article 4. Engagement :

Chaque photographe s’engage à respecter les règles générales Chapitres IV et V du règlement de “Equiblues American Rodeo”.

C.XXIV. Article 5. Image de marque :

Le sport de Rodéo étant un sport peu connu en Europe, l’image de “Equiblues American Rodeo” devra être éducative au travers des photos publiées. En conséquence, aucun cliché ne pourra être utilisé à des fins publiques (réseaux sociaux ou autres), sans avoir fait l’objet d’un contrôle exercé par l’organisation de “Equiblues American Rodeo”.

CHAPITRE XXVI

Barrel Racing

Pendant le Show du “Equiblues American Rodeo” le Barrel Racing sera géré par Christophe Rousselle, organisation externe à la compétition du “Equiblues American Rodeo”.

Les dirigeants de ce Barrel Racing, auront à cœur de se rapprocher des Officiels du “Equiblues American Rodeo” afin de déterminer le fonctionnement, temps, exécutions et insertion de cette compétition dans le programme du Show.

Tous les participants à ce Barrel Racing devront se soumettent pendant le Show aux règles générales de base de “Equiblues American Rodeo” Chapitre IV et V du règlement.

Les Officiels du “Equiblues American Rodeo” auront à cœur de faire respecter ces règles.

CHAPITRE XXVII

Intermèdes

Les intermèdes sont faits pour divertir et pour masquer les temps morts nécessaires à la bonne marche de la compétition.

Aussi, ils devront être de qualité et mis en place rapidement, car indépendamment de la compétition, ils peuvent faire la différence dans la réussite du Show.

Quel que soit l’intermède, le personnel devra être en nombre et qualité suffisants pour mettre en place et exécuter le dit intermède comme stipulé dans le contrat.

Chaque intermède devra être calé en présence des Officiels, dans les conditions d’exécution pendant le Show, avant d’être validé par celui-ci.

Tous les participants de près ou de loin, à ces intermèdes, devront se soumettent aux règles générales de base de “Equiblues American Rodeo” Chapitre IV et V du règlement.

Les Officiels du “Equiblues American Rodeo” auront à cœur de faire respecter ces règles.

REPARTITION DES PRIMES

BULL RIDING					TOTAL PRIMES
Classement	1st Go	2nd Go	Finale	Average	
1 ^{er}	350 €	350 €	350 €	3000€	
2 ^{ème}				2000€	
3 ^{ème}				1000€	
4 ^{ème}				400€	
Total :	350 €	350 €	350 €	6400€	7450 €
BAREBACK BRONC RIDING					
Classement	1st Go	2nd Go	Finale	Average	
1 ^{er}	130 €	130 €	130 €	750 €	
2 ^{ème}				375 €	
3 ^{ème}				190 €	
Total :	130 €	130 €	130 €	1315 €	1705 €
SADDLE BRONC RIDING					
Classement	1st Go	2nd Go	Finale	Average	
1 ^{er}	220 €	220 €	220 €	1250 €	
2 ^{ème}				625 €	
3 ^{ème}				310 €	
Total :	220 €	220 €	220 €	2185 €	2845 €

Best Bull : 1000€